



Allègement des mesures sanitaires dues au Coronavirus Covid-19

La Municipalité vous informe que, suite aux décisions prises par le Conseil fédéral du 27 mai 2020, les nouvelles mesures nous permettent d'ouvrir notre administration et nos déchetteries comme suit :

Déchetteries

Ouverture à partir du samedi 6 juin 2020

Suite aux dernières directives fédérales concernant l'allègement des mesures liées au COVID-19, nous vous informons qu'à partir du samedi 6 juin 2020, toutes les déchetteries communales seront à nouveau accessibles conformément aux horaires suivants :

Salavaux - Les Rondettes

Lundi	fermé
Mardi	17h00 à 19h00
Mercredi	fermé
Jeudi	17h00 à 19h00
Vendredi	fermé
Samedi	09h00 à 12h00
Dimanche	fermé

Chabrey

Lundi	17h30 à 19h00
Mardi	fermé
Mercredi	fermé
Jeudi	fermé
Vendredi	fermé
Samedi	09h00 à 12h00
Dimanche	fermé

Vallamand-Dessus

Lundi	fermé
Mardi	fermé
Mercredi	17h30 à 19h00
Jeudi	fermé
Vendredi	fermé
Samedi	09h00 à 12h00
Dimanche	fermé

N'oubliez pas de mettre votre carte de légitimation personnelle derrière le pare-brise de votre véhicule.

Déchets encombrants :



A partir de cette date, les déchets encombrants seront acceptés UNIQUEMENT LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS et sur tous les sites (en cas de jour férié = report au samedi suivant). Les bennes prévues à cet effet seront donc fermées et inaccessibles lors des autres ouvertures.



Administration communale

Ouverture à partir du 8 juin 2020 :

Lundi, mardi, vendredi :	08h30 à 11h00
Mercredi :	07h00 à 11h00
Jeudi	08h30 à 11h00 et 16h00 à 18h00

Pour rappel, le bureau technique est fermé le vendredi.

Informations sur l'eau potable – chlorothalonil et ses métabolites

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé depuis de nombreuses années et interdit en Suisse depuis janvier 2020. Le chlorothalonil se dégrade naturellement dans le sol mais génère des sous-produits de dégradations appelés métabolites. La problématique des métabolites du chlorothalonil est relativement récente, et les Cantons en collaboration avec la Confédération réalisent actuellement des campagnes d'analyse pour évaluer l'ampleur de cette situation. En effet, cette problématique concerne tout le Plateau Suisse de Genève jusqu'au Lac de Constance.

Dans ce cadre, les dernières analyses réalisées par le SAAV sur les points de production d'eau de l'ABV ont mis en évidence les résultats suivants :

- La teneur moyenne en métabolite du chlorothalonil R471811 (paramètre analysé depuis 2020 seulement car jugé non pertinent précédemment) sur l'eau distribué dans l'ensemble du réseau est de l'ordre de 0.2 µg/L, soit environ deux fois la valeur autorisée (0.1 µg/L) ;
- Les teneurs des autres métabolites du chlorothalonil analysés (4 autres métabolites) sont nettement inférieures aux normes en vigueur.

Les métabolites du chlorothalonil sont sans doute présents depuis de nombreuses années déjà dans l'eau du Lac de Neuchâtel. Les filières de traitement actuelles ne permettent pas d'éliminer cette substance de façon suffisante.

Selon les informations fournies par les autorités, le métabolite R471811 ne présente pas de toxicité aiguë et avérée pour la santé. Sa toxicité ne peut pas non plus être totalement exclue, compte tenu des connaissances actuelles. Le classement de ce métabolite comme substance indésirable est donc l'application d'un principe de précaution. Les recommandations de l'OSAV à ce sujet sont les suivantes (courrier adressé aux chimistes cantonaux en janvier 2020) : *« Les métabolites du chlorothalonil ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Les consommateurs peuvent continuer à boire l'eau du robinet ».*

Les consommateurs peuvent continuer à boire l'eau produite par l'ABV.

Les autres paramètres analysés sont par ailleurs conformes à la législation en vigueur concernant l'eau de boisson.

En collaboration avec les services cantonaux, et en fonction des avancés techniques en la matière, l'ABV va entreprendre les démarches nécessaires à l'amélioration de cette situation.
